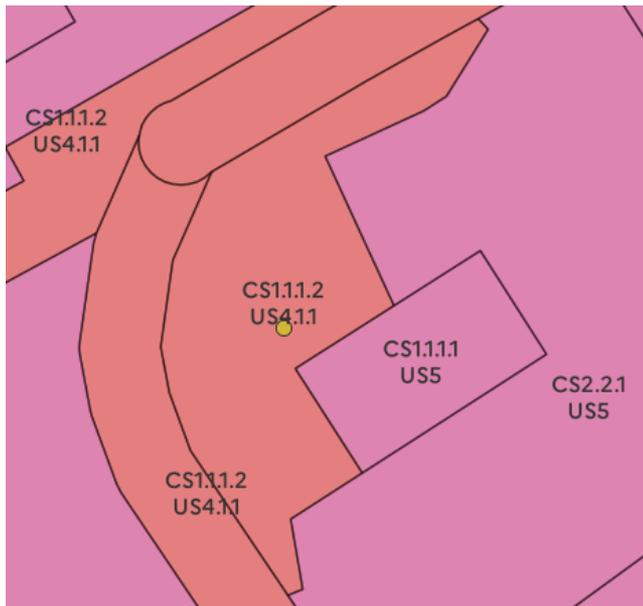


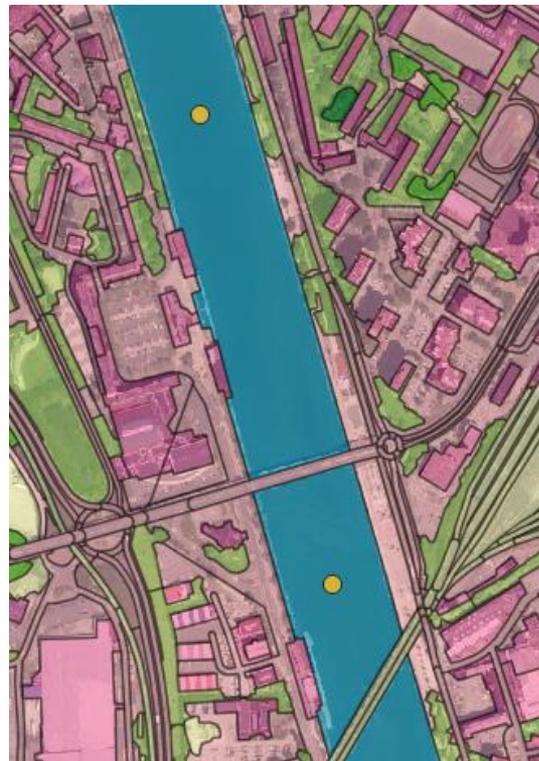


Exemples de signalements & Bonnes pratiques





Un signalement par polygone



- CS et US proposés identiques à ceux de l'OCSGE ;
- Plusieurs points dans un même polygone ;
- Des demandes de découpage/rectification de limite de polygone ;
- Des demandes pour des changements pas encore visibles à l'orthophotographie ;
- Incohérence entre le signalement et l'orthophotographie ;
- Quelques « signalements de zone » ;
- Quelques signalements qui devraient être accompagnés de signalements sur les polygones voisins pour plus de cohérence ;
- Des erreurs de spécifications :
 - Non-respect des seuils de largeur ou de surface
 - Croisements interdits CS/US
- Signalement basé sur une partie du polygone et pas sur l'ensemble de son occupation

A. CROISEMENTS INTERDITS CS/US

CS/US	US 11	US 12	US 13	US 14	US 15	US 2	US 235	US 3	US 411	US 412	US 413	US 414	US 415	US 42	US 43	US 5	US 61	US 62	US 63	US 66
CS 1111	X		X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X
CS 1112	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X
CS 1121	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
CS 1122						X	X	X							X	X		X		X
CS 121																			X	X
CS 122	X		X	X		X	X	X	X			X			X	X			X	X
CS 123																			X	
CS 2111	X	X	X		X	X	X	X	X							X		X	X	X
CS 2112		X	X		X	X	X	X	X							X		X	X	X
CS 2113		X	X		X	X	X	X	X							X		X	X	X
CS 212	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X			X	X	X	X	X	X	X
CS 213	X					X	X	X								X				X
CS 221	X		X	X		X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X		X	X
CS 222	X																		X	X

Croisement CS/US incompatible (non autorisé) : case vide

Croisement CS/US compatible : X

Croisement CS/US accepté mais non souhaitable : X

Croisement US63 et US414 avec CS1121 accepté dans le cas des enrochements littoraux et des digues : X

Croisement US14 et CS221 accepté dans le cas des Terre-pleins entre les bassins aquacoles X

B. DEMANDES DE DÉCOUPAGE/RECTIFICATION DE LIMITE DE POLYGONE

Les demandes portant sur les géométries ne sont pas prises en compte.

Exemple : découper la géométrie selon une parcelle cadastrale.

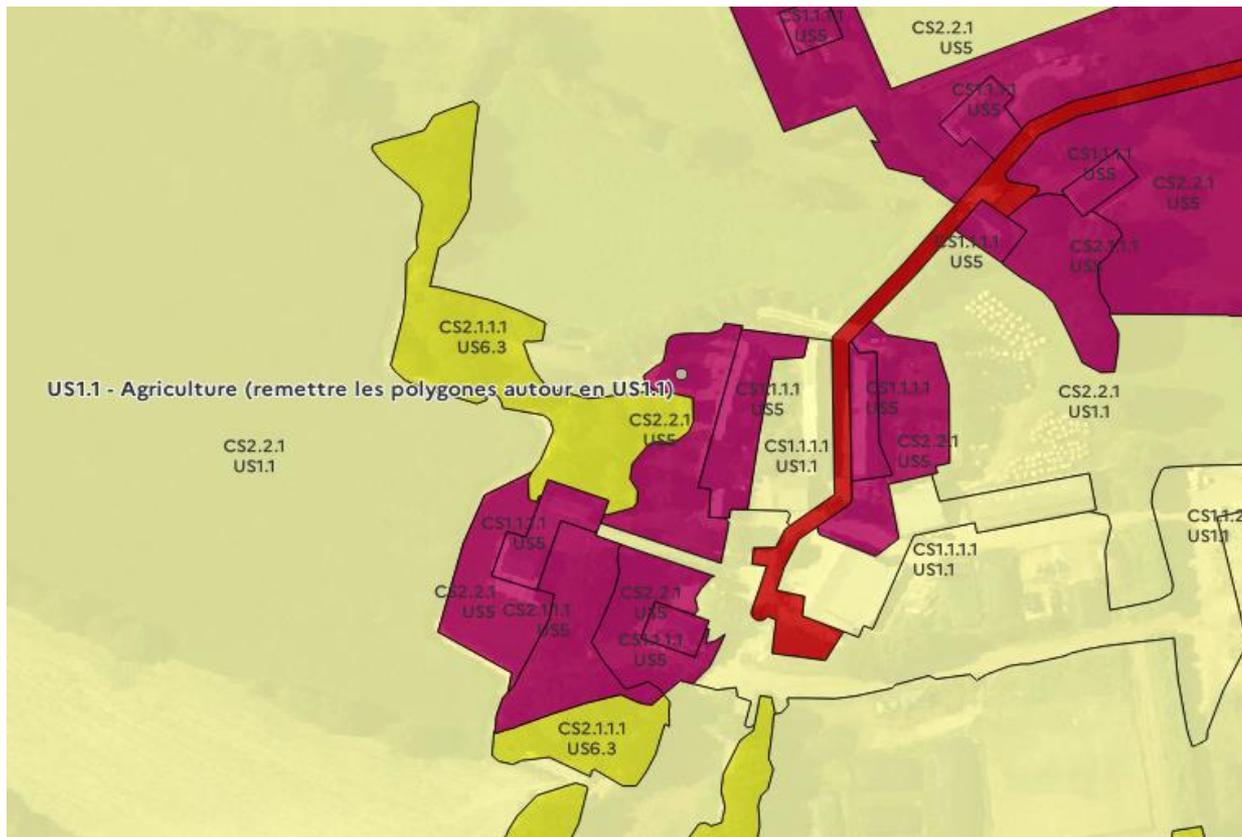


C. DEMANDES POUR DES CHANGEMENTS PAS ENCORE VISIBLES À L'ORTHO



Le chantier n'est pas encore visible sur l'orthophotographie donc le signalement ne sera pas conservé.

D. PRÉSENCE DE « SIGNALEMENTS DE ZONE »



Ne pas effectuer un seul
signalement pour plusieurs
polygones.

1 signalement = 1 polygone

E. ABSENCE DE SIGNALEMENTS SUR LES POLYGONES VOISINS (MANQUE DE COHÉRENCE)

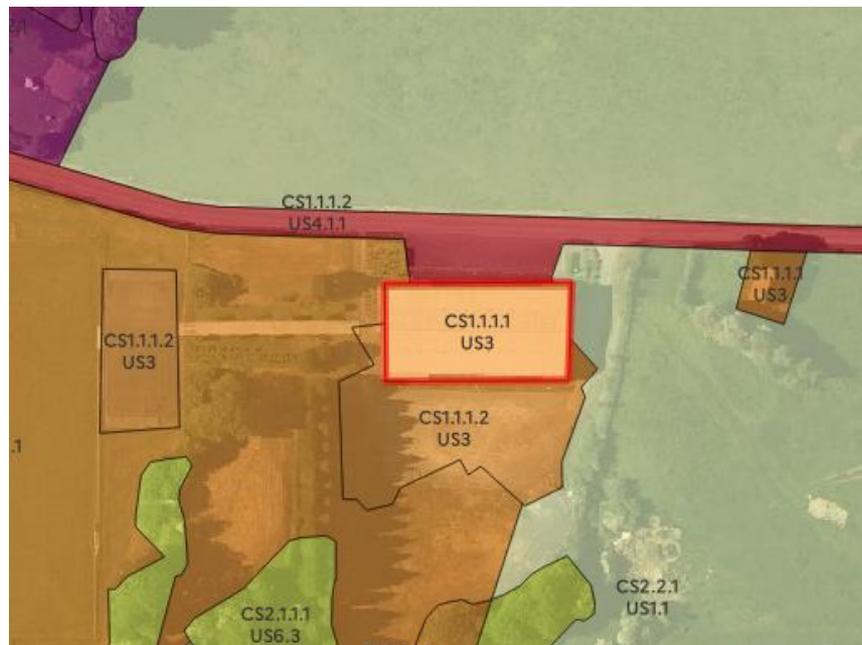
Recommandation

Signaler l'ensemble de la zone

Par exemple, un terrain associé à une maison ayant plusieurs couvertures :

- des arbres CS2111
- un terrain en herbe CS221
- un/des bâtiment(s) CS1111

En usage, la maison et les polygones qui y sont liés sont tous à coder en **US5**.



G. SIGNALEMENT BASÉ SUR UNE PARTIE SEULEMENT DU POLYGONE



Un signalement doit porter sur
le polygone dans sa globalité.